



**CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 08 décembre 2016**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 05/12/2016, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille seize, le 08 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX .

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Pierrick REGARD.

Absents excusés: M. Mario MOREIRA pouvoir donné à Sébastien GALLIOT,
Mme Anne-Lise GATRAT,

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du 17/11/2016
- 2) Fin de bail logement n° 1 sise 19 rue de l'Eglise
- 3) Modifications budgétaires
- 4) Révision des statuts de la Communauté de Communes (délib)
- 5) Adhésion au pôle d'assistance informatique à l'agence départementale Ingénierie 70 (délib)
- 6) Presbytère : Devis du bornage proposé par Monsieur FAURE (délib)
- 7) Projet plateau sportif (délib)
- 8) Affouage : Prix + date du tirage au sort (délib)
- 9) Assurance professionnelle du véhicule de l'employé communal (délib)
- 10) Point budget 2016 et échanges sur budget 2017
- 11) Questions diverses :
 - Date vœux commune
 - Rencontre annuelle avec sapeurs-pompiers

1- APPROBATION DU PV DU 17/11/2016

Rectificatif du point 5 relatif à la portion d'affouage à Monsieur BOUBAYA : il est proposé à Monsieur BOUBAYA de récupérer du bois sur stock dans la cour du presbytère sous réserve que le ramonage de sa cheminée soit effectué. (Vote : 9 voix pour, 1 contre)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre est approuvé par 10 voix.

2- FIN DE BAIL LOGEMENT N°1 SISE 19 RUE DE L'ÉGLISE

Suite à l'état des lieux du 31 octobre 2016 de fin de contrat de bail du logement loué par Mlle CRETOT Élodie, il convient de restituer la caution en totalité soit un mois de loyer : 460.00€.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

3- MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		460.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		460.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	460.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	460.00 €	

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

4- REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire explique au 1^{er} janvier 2017, la loi du 07 août 2015 NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose aux communautés de communes la prise de nouvelles compétences obligatoires. Celles-ci doivent donc procéder à la révision de leurs statuts avant le 1^{er} janvier 2017.

De plus, pour être éligible à la DGF bonifiée, une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique comme celle de la Communauté de Communes du Pays Riolois, devra exercer au moins 6 des onze groupes de compétences.

Le Conseil Communautaire, en date du 28 novembre 2016 s'est prononcé à l'unanimité pour la rectification des statuts de la Communauté de Communes. Conformément à la législation, en tant que membre de la Communauté de Communes du Pays Riolois, chaque conseil municipal doit se prononcer par délibération sur cette modification statutaire.

Les compétences suivantes sont ajoutées ou reformulées :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :
 - Gymnase à Rioz
 - Centre Intercommunal de Rencontres à Voray-sur-l'Ognon
 - Piscine à Rioz
 - Piscine à Chaux-la-Lotière
 - Salle sportive spécialisée à Rioz
 - Salle multi-activités à Etuzet tout équipement réalisé par la Communauté de Communes
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la rectification des statuts telle que rédigée ci-dessus et adopte les statuts tels qu'ils figurent en annexe.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

5- ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE INGENIERIE70
ADHESION AU POLE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment trois compétences optionnelles :

- Compétence aménagement

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGENIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- Compétence Application du Droit des Sols

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- Compétence d'assistance informatique

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation,

INGENIERIE70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration l'Agence Départementale INGENIERIE70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Madame le Maire rappelle que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Département. Le Département ne pouvant plus assurer cette assistance (Loi NOTRe – perte de la clause de compétence générale), cette assistance sera réalisée par l'Agence Départementale INGENIERIE70 à compter du 1er janvier 2017.

Afin d'accéder au service, il convient d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE70. Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE70 pour la compétence d'assistance informatique ;
- **ADOpte** les statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale Ingénierie70 du 24 septembre 2010 et des Assemblées générales Extraordinaires du 3 décembre 2012, du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016 et tels qu'annexés à la présente délibération.

Il convient de signer une convention définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle d'assistance informatique d'INGENIERIE70, placé sous l'autorité de son président.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal:

- **DECIDENT** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation.... à INGENIERIE70,
- **APPROUVENT** les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention,
- **AUTORISENT** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

6- DEVIS DE BORNAGE PRESBYTERE

Rendez-vous le jeudi 15 décembre chez Maître ACHARD pour signature du compromis.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent le devis, d'un montant de 2642.20 euros TTC, présenté par Monsieur FAURE Pierre-François, géomètre, pour le bornage du terrain du Presbytère.
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce bornage.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

7- PROJET PLATEAU SPORTIF

La Commission « travaux » a pris en charge ce dossier et a présenté sa proposition au conseil municipal, à savoir :

- Terrassement : 3 entreprises ont été contactées ; 2 ont adressés leur devis : DEMOULIN, BONNEFOY.
- Equipement du plateau sportif, 2 offres : CASALSPORT et KOMPAN.
- Les dossiers de subventions sont en cours de dépôt.

Après discussion et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident :

- De retenir l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 34 294,08 € TTC (28 578.40 € HT) pour le terrassement.
- De retenir CASALSPORT pour l'équipement sportif pour un montant de : 55 564.80 € TTC (46 304 € H.T), avec filet de protection.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

8- TARIF DES PORTIONS D'AFFOUAGE 2016-2017

44 affouagistes se sont inscrits sur la liste provisoire d'affouage 2016-2017.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixent, pour l'année 2016-2017, le prix des portions d'affouage à 75 €.

Le tirage au sort aura lieu en janvier 2017.

Désistement de 2 affouagistes suite à l'achat de 2 lots achetés le 25/11/2016.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

9- ASSURANCE PROFESSIONNELLE DU VEHICULE DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur SEGUIN, employé communal, étant amené à se déplacer pour le compte de la commune avec son véhicule personnel, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décident de souscrire auprès de AXA à Noidans les Vesoul, une assurance relative à l'usage professionnel de son véhicule, à hauteur de 44.50 €.
- autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : ABSENTION :

10- POINT BUDGET 2016 ET ECHANGES SUR BUDGET 2017

- Suite à réunion « commission finances » du 01/12/2016 une synthèse des 3 budgets a été présentée et commentée par Emilien BRENOT.

Les réalisations sont conformes aux prévisions.

Le budget « assainissement » a dû être subventionné par le budget principal pour règlement de la facture Véolia (cf. CM précédent).

Constat : suite aux recettes en baisse (dotations de l'Etat, affouage...) il en ressort une diminution de nos fonds propres de – 24742 € (-7.4% de l'excédent 2016).
Néanmoins la situation de la commune est satisfaisante.

- Echanges sur budget 2017 : modification des assiettes de subvention pour le projet travaux eau potable.

Différentes réunions sont prévues début janvier pour l'élaboration du budget 2017.

11- QUESTIONS DIVERSES

- Courrier du SIAC du 28/11/2016 relatif aux travaux de restructuration à la station d'épuration de CUSSEY SUR L'OGNON : Ce courrier a été adressé à Mademoiselle DALBERTO (Service technique Conseil Départemental) et à Monsieur CHAVANON (BC2I). Une réunion est programmée le 12/01/2017 à 8 h 45 à la mairie.
- Courrier du Souvenir Français relatif à la remise en état de la sépulture de Madame Suzanne GRANJOU (ancienne déportée) : accord de principe est donné dans l'attente d'un devis.
- Date vœux commune : à fixer en coordination avec les associations.
- Rencontre annuelle avec sapeurs-pompiers : réception le dimanche 8 janvier 2017.